



## Rachat de soulte et frais de notaire

Par **aaalex78**, le **15/02/2011** à **10:56**

Bonjour,

Suite à une séparation conjugale, j'ai fait le choix d'acheter la part du bien que nous avons acheté (50/50).

Afin de régulariser l'acte de vente, le prix de 81 500€.

De ce prix, il y a lieu de déduire la quote-part du prêt existant incombant à mon ex conjointe (31 192€).

Il me reste donc 50 307€ à devoir à devoir à mademoiselle X.

Nous n'étions ni mariés, ni pacsés.

Le notaire me demande à moi seul, la somme de 6 500€ de frais.

Je n'ai de cesse de le relancer pour obtenir le détail de la prestation, mais sans succès.

J'aimerais savoir si le calcul du tarif demandé par le notaire doit reposer sur la somme totale ou sur la somme moins la quote-part.

Par ailleurs, est-ce qu'il m'appartient à moi seul de régler la totalité des frais encourus?

Par avance, merci.